

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D’ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le mardi 3 mars 2026 à 17h, à la salle du conseil de l’hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Pauline Massé, Michelle Thomas, Johanne McMillan et Geneviève Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 17h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2026-03-9267

2. ACCEPTATION DE L’AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d’ordre du jour joint à l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu’ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER l’avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu’à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*;

D’APPROUVER l’ordre du jour tel que rédigé, soit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Acceptation de l’avis de convocation et adoption de l’ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 307-2026 modifiant le règlement n° 306-2026 décrétant l’imposition des taxes et compensations pour l’exercice financier 2026 et les conditions de leur perception
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 307-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 306-2026 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L’EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Avis de motion est donné par la conseillère Johanne McMillan qu’à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le n° 307-2026 modifiant le règlement n° 306-2026 décrétant l’imposition des taxes et compensations pour l’exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.

La conseillère Johanne McMillan dépose au Conseil le projet de règlement portant le n° 307-2026 modifiant le règlement n° 306-2026 décrétant l’imposition des taxes et compensations pour l’exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.

RÉSOLUTION N° 2026-03-9268

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18h10.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire